

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01294

Numéro SIREN : 527 874 952

Nom ou dénomination : EUREX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002339

EUREX AUDIT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 28 Avenue Pierre Mendès-France
Le Canopé
42270 ST PRIEST EN JAREZ
527874952 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le cinq janvier,
A 19 heures,

Les associés de la société EUREX AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social du Cabinet EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GRILLET, en sa qualité de cogérant de la Société R&F PARTICIPATIONS nouvellement nommée Présidente lors d'une assemblée de ce jour.

Monsieur Rémy DELOLME et Monsieur Jean-Luc FAYARD, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Rémy DELOLME est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau membre au Conseil de Direction.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction :

-Monsieur François GRILLET, demeurant 3 Rue Hippolyte Sauzea, 42160 Andrézieux-Bouthéon, à compter de ce jour et pour la durée statutaire de trois années jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

Certifié conforme
Le Président

Pour la SARL R&F PARTICPATIONS, Présidente
M. François GRILLET, cogérant.